

PROCES VERBAL DU CONSEIL
du mercredi 20 janvier 2021
OUVERTURE DE SEANCE A 18H30

Le conseil municipal s'est réuni mercredi 20 janvier à 18h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Madame Eve SANS, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Secrétaire de séance : Mme Karen LEMEUNIER

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités, Madame SANS présente la liste des décisions qu'elle a prise en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 02 novembre 2020.

N° décision	Date de signature	Objet (préciser si besoin la durée du contrat et le montant de la prestation)
35	02/12/2020	Contrat d'entretien des VMC sur tous les bâtiments communaux Durée : 1 an Coût : 3 686.40 Euros TTC
36	02/12/2020	Contrat d'entretien des hottes de cuisine des salles La Bulle, Beuruy, La Gautrie Durée : 1 an Coût : 460.80 Euros TTC
37	02/12/2020	Contrat de recherche de dénombrement et d'identification éventuelle de légionelle dans les réseaux ECS des bâtiments communaux Durée : 1 an Coût de la prestation : 58.80 Euros TTC
38	18/12/2020	Signature des contrats assurance lot 1 à 5 Durée : 5 ans Coût : 38 482.51 Euros pour une année
39	29/12/2020	Contrat de maintenance du progiciel ATAL II Durée : 2 ans Coût : 1 672.80 Euros HT
40	29/12/2020	Contrat de maintenance, de formation et de cession du droit d'utilisation

		du logiciel SEGILOG/BERGER-LEVRAULT Durée : 1 an Coût : <ul style="list-style-type: none"> - 4 869.00 Euros HT pour la cession du droit d'utilisation - 541.00 Euros HT pour la maintenance et la formation
01	06/01/2021	Conseil auprès d'un cabinet Coût : 700.00 Euros HT

ADMINISTRATION GENERALE

2021-001 Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Madame Sylviane LUSSON présente au conseil municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Le Mans Métropole. Il est disponible au public à l'accueil de la mairie.

Faits marquants : étude d'une nouvelle implantation de déchetterie à la place de la Chauvinière. Les premiers travaux retiendraient, entre autres, un terrain sur Pierre Piffault.

Depuis 2010 il y a une baisse du tonnage : 335 kg/personne en 2020 contre 397 kg/personne en 2010.

Mme SANS manifeste son intérêt quant à ce type de rapport qui permet de rendre compte des services publics communautaires.

M. MONCHATRE ajoute qu'il est dommage cependant que le rapport d'activité soit toujours différé d'un an (ici celui de 2019).

2021-002 Le Mans Métropole – Examen CRC Principaux éléments

Madame Le Maire présente le rapport de la Chambre régionale des comptes concernant les années 2014 – 2020 de Le Mans Métropole.

FINANCES

2021-003 Tarifications des équipements et services municipaux année 2021

L'année 2021 sera une année d'étude des tarifs, il n'est pas appliqué d'augmentation en 2020.

2021-004 COMMUNE Exercice budgétaire 2020 - DM4

Le conseil municipal adopte une décision modificative pour alimenter en section de fonctionnement le chapitre 014 sur le compte 739118 pour un dégrèvement de TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) par le biais de la réserve des dépenses imprévues.

2021-005 COMMUNE Exercice budgétaire 2020 - Affectation provisoire du résultat de fonctionnement

Madame Le Maire invite le conseil municipal à affecter le résultat estimé à 1 046 759 euros en section d'investissement et 900 000 euros en section de fonctionnement.

2021-006 COMMUNE - Budget primitif 2021

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu lors du dernier conseil municipal, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre part au vote du budget.

Madame le Maire propose en 2021 l'inscription de 7 968 130.00 € en fonctionnement et 3 885 133.91 € en investissement et invite l'assemblée au vote.

2021-008 EOLIENNE Exercice budgétaire 2020 - Affectation provisoire du résultat de fonctionnement

Le conseil municipal affecte le résultat estimé à 46 810, 88 € en section de fonctionnement.

2021-009 EOLIENNE Budget primitif provisoire 2021

Le conseil municipal vote l'inscription de 450 026,00 € en fonctionnement au budget annexe du service culturel.

ENFANCE

2021-010 Accueil de jeunes enfants : reconduction de la convention partenariale avec la ville du Mans pour l'année 2021

Dans le cadre des services qu'elles rendent à leurs habitants, la Ville du Mans et la Ville d'Arnage gèrent, entre autres, des haltes garderies et des multi-accueils. Des familles mancelles et Arnageoises habitant à proximité de ces équipements, ou celles dont les activités professionnelles en sont proches, peuvent ainsi y inscrire leurs enfants.

Une convention établie entre les deux collectivités soucieuses d'offrir des services de proximité à leurs habitants, permet de réserver réciproquement, et dans la mesure où la capacité d'accueil le permet, 4 places en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence pour les habitants de l'autre collectivité.

La convention partenariale est reconduite pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

CABINET

2021-011 Vœu en faveur de la Panthéonisation de Gisèle HALIMI

Gisèle Halimi, décédée le 28 juillet dernier, est une figure du féminisme français. L'avocate et femme politique a consacré une large partie de sa vie à la cause des femmes et à la défense du droit à l'avortement.

Femme engagée, anti-colonialiste et proche de François Mitterrand, elle est la figure de proue des militantes féministes et s'est consacrée à défendre l'égalité et la liberté de toutes et tous.

Nous lui devons entre autres :

- la criminalisation du viol en 1980 grâce au procès d'Aix en Provence
- la dépénalisation de l'avortement en 1975 grâce au procès de Bobigny
- la dépénalisation de l'homosexualité en 1981

Pour elle, « il y avait tant de choses à changer, d'archaïsmes à combattre, d'injustices à réparer. Il fallait s'attaquer à de grands dossiers et changer les lois ».

Ses combats pour rendre la République plus égalitaire ont largement contribué à faire évoluer notre société.

Ses combats et sa contribution pour faire évoluer notre République doivent aujourd'hui être pris en compte.

C'est pourquoi, le conseil municipal d'Arnage considère que Gisèle Halimi mérite un hommage appuyé et pérenne en entrant au Panthéon.

N'ignorons pas les évolutions sociétales derrière les combats portés par Gisèle HALIMI et participons aujourd'hui, comme les 34 000 autres signataires à ce jour, à la demande de son entrée au Panthéon.

La panthéonisation étant une prérogative du président de la République, le conseil municipal d'Arnage demande au chef de l'état que Gisèle Halimi repose au Panthéon, aux côtés des grandes femmes et hommes ayant mérité la reconnaissance de la Nation.

Le conseil municipal adopte le vœu en faveur de la panthéonisation de Mme Gisèle HALIMI

La séance du Conseil municipal est levée à 19h40.